

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 novembre 2022 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-deux, le quinze novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 15 /11/2022

Etaients présents :

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022


Publié le



ID : 033-253306617-20221115-2022_56-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	Ex	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	Ex	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	Ex	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD	P	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	Ex
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	P
Monsieur TELLIER	Ex	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	Ex	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	P
Monsieur JOLY	Ex			Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	P
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 16/11/2022
 Reçu en préfecture le 16/11/2022
 Publié le 
 ID : 033-253306617-20221115-2022_56-DE

P = Présentiel V = Visioconférence PP = Présentiel partiel

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

- Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI
- Madame Mireille CONTE-JAUBERT, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI
- Monsieur Jean-Jacques LAISNE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire donne procuration à Monsieur Fabien VERRAT, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire
- Monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire donne procuration à Monsieur Allain GANDRE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire
- Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Xavier HALLAIRE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de St Aulaye
- Monsieur Nicolas TELLIER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2022, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Objet : Délibération rectificative - Décision budgétaire Modificative n° 1 pour l'exercice 2022

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération 34 membres du Comité Syndical étaient présents (sur 49 en exercice) et 6 procurations ont été recensées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022-16 en date du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2022.

Considérant que lors de l'assemblée générale du 11 octobre dernier, il a été approuvé la décision budgétaire modificative n° 1 pour l'exercice 2022 (cf. : délibération n° 2022-46). Cependant, une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau récapitulatif.

Considérant qu'en effet, l'« opération 074 » a été notée en lieu et place de la terminologie « opération 073 » (- 100 000€), dans le tableau recensant les dépenses de la section d'investissement.

Considérant qu'il convient donc d'informer les élus que la délibération va être rectifiée en ce sens :

Considérant qu'au vu de l'exécution budgétaire et du contexte, il est aujourd'hui nécessaire d'apporter des modifications en investissement.

I - En section d'Investissement

Dépenses supprimées

Sur l'opération 72 (visant le Projet Impact)

En 2022, le Smicval avait prévu une enveloppe financière pour de nouveaux projets liés à IMPACT, au vu de l'avancement des projets l'ensemble des crédits n'ayant pas été mobilisés à ce jour il est possible de libérer 106 000€ sur cette opération.

Total dépenses supprimées opération 72 = -106 000 €

Sur l'opération 74 (visant les SMK de l'Estuaire et de Blaye)

Le budget primitif prévoyait en 2022, l'achat du terrain pour le SMK de Blaye et le lancement opérationnel du projet du SMK de l'Estuaire.

Pour le SMK de Blaye : La volonté de créer un SMK avec la CDC de Blaye doit être décidée lors de leur Conseil Communautaire du mois d'octobre. En fonction de la décision prise par les élus de la CDC de Blaye et de la suite à donner au projet, dans le cas le plus favorable et en termes de temporalité, le terrain ne pourra pas être acheté avant la fin d'année 2022.

Smicval Market Solidaire de l'Estuaire : Le projet avance bien, le permis de construire a été déposé, conformément aux délais prévus, en octobre 2022. Il s'agit désormais précisément de respecter les temps complémentaires dus au bornage et à l'achat du terrain et aux demandes de subventions effectuées par la Communauté de Commune de l'Estuaire et le Smicval. Ainsi une partie du budget de maîtrise d'œuvre peut être libérée sur cette fin d'année.

Pour cette raison, il est possible de libérer 360 000€ sur cette opération.

Total dépenses supprimées opération 74 = -360 000 €

Sur l'opération 73 (visant le SMK Libourne)

La conception du projet SMK du Libournais démarre pour la première tranche ferme et avance au rythme prévu mais il est cependant possible de libérer une partie de la maîtrise d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-253306617-20221115-2022_56-DE

De plus, les missions « bureau de contrôle » et « coordonnateur sécurité et protection de la santé » débiteront courant 2023.

Pour cette raison, il est possible de libérer 100 000€ sur cette opération.

Total dépenses supprimées opération 73 = -100 000 €

Dépenses supplémentaires

Sur le chapitre 10 (visant les Dotations, Fonds divers et réserves)

Afin de neutraliser le compte 1069 pour le passage à la nomenclature budgétaire M57 obligatoire au 1^{er} janvier 2024, il est proposé de procéder sur l'exercice 2022, à une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte de 360 000 € au débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069.

Total dépenses supplémentaires chapitre 10 = +360 000€

Sur l'opération 47 (visant le matériel de précollecte et composteurs)

Le besoin en termes de quantités de bacs et composteurs a été sous-estimé pour l'année 2022. A cela, il convient d'ajouter les augmentations des prix qui ne cessent d'évoluer depuis quelques mois.

C'est pourquoi, il y a un besoin de crédits supplémentaires afin d'avoir un stock suffisant pour terminer l'année 2022 et au vu des hausses de prix il serait souhaitable de prévoir le stock nécessaire pour le 1^{er} trimestre 2023.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de prévoir 92 000€ de crédits supplémentaires pour l'ensemble des bacs.

Total dépenses supplémentaires opération 47 = +92 000€

Sur l'opération 56 (visant le Pôle environnement)

Le Smicval fait face déjà depuis quelques mois à des pannes récurrentes sur la trémie n°1 du quai de transfert de Saint Denis de Pile pour lesquelles plusieurs dépannages en interne ont été réalisés en raison du fait que le moteur arrive en fin de vie. De plus le Smicval doit procéder au remplacement de quelques pièces essentielles au bon fonctionnement du quai de transfert. Précisément, le quai de transfert de Saint Denis contient deux trémies qui sont nécessaires à l'activité du quotidien.

Pour ces raisons, il est nécessaire de prévoir 30 000€ de crédits supplémentaires pour les travaux de réparations du quai de transfert de Saint-Denis de Pile.

Total dépenses supplémentaires opération 56 = +30 000€

Sur l'opérations 65 (visant le Centre de Transfert de Saint-Girons)

✓ **Centre de Transfert :** Le tapis OM reçoit des matériaux corrosifs et susceptibles d'impacter son bon fonctionnement dans le temps. Afin de limiter l'usure de la carrosserie à l'intérieur des panneaux, il convient de prévoir la pose de tôles.

Au niveau du plancher, il convient de réparer la barrette cassée et de remplacer les tôles d'étanchéité entre le plancher et les panneaux sur toute la longueur du tapis.

Pour le tapis du tri, des barrettes sont à changer.

Un certain nombre de travaux préventifs sont à réaliser pour éviter l'impact de gros travaux curatifs et la dégradation du matériel.

✓ **Porte sectionnelle :** Des problèmes récurrents sont rencontrés sur le fonctionnement d'une porte sectionnelle du quai de transfert de St Girons qui est une porte indispensable pour l'insonorisation, notamment lors des transferts du verre (installation réglementaire).

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

ID : 033-253306617-20221115-2022_56-DE

SLOW

Au vu de la vétusté de cette porte il convient de prévoir son remplacement qui n'était pas prévu au budget.

✓ Transformation vestiaires : Suite à la tenue d'un CHSCT, il a été identifié que la taille des vestiaires femmes à St Girons était sous dimensionnée au regard des effectifs.
Il convient d'opérer des transformations des locaux.

Pour toutes ces raisons, et au vu des crédits libérés, il est possible de prévoir 84 000€ de crédits supplémentaires pour le site de Saint Girons.

Total dépenses supplémentaires opération 65 = +84 000€

BILAN DEPENSES INVESTISSEMENT SUPPLEMENTAIRES= +0€

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-253306617-20221115-2022_56-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
OP 074 211 - Terrain Blaye 20311 - MOE SMK Estuaire	-360 000.00€ -209 798.00 € - 150 202.00 €
OP 073 20311	-100 000.00 €
OP 072 20311	-106 000.00 €
Sous-total dépenses supprimées	-566 000.00 €
OP 047 21581	+92 000.00 €
OP 056 21581	+30 000.00 €
OP 065 21581 23131	+84 000.00 € +66 000.00 € +18 000.00 €
001 1068	+360 000.00 €
Sous-total dépenses supplémentaires	+566 000.00€
TOTAL INVESTISSEMENT	0€

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de la modification de délibération relative à la Décision budgétaire Modificative n° 1 pour l'exercice 2022.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, les membres présents du Conseil Syndical (34 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), et 6 procurations :

Article 1 :

Prendent acte de la modification de la délibération n° 2022 - 46, relative à la Décision budgétaire Modificative n° 1 pour l'exercice 2022, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 15 novembre 2022

Publié le : 16/11/2022

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER